

# COUPE DE FRANCE KFS (Kart Formula Sport) 2017

(Finale nationale KFS, Agrément FFSA CK-5)

## REGLEMENT SPORTIF

**ART. 1 - ORGANISATION** : La COUPE DE FRANCE KFS 2017, catégories **KFS 150, KFS 160** est organisé par EVOKART, 7 ZA Les Fossettes, 37360 SAINT ANTOINE DU ROCHER. **L'A.S.K. VARENNES** prendra en charge l'organisation, assistée de l'équipe technique d'EVOKART.

### **ART. 2 - DEROULEMENT** :

Le COUPE DE FRANCE KFS 2017 se déroulera **sur la piste de VARENNES sur ALLIER (03) les 14, 15 et 16 juillet 2016.**

**ART. 3 - PARTICIPANTS** : Les pilotes devront posséder une licence Compétition Nationale de Karting FFSA validée 2017 et respecter les règlements de la FFSA parus dans le Règlement Sportif National 2017.

**ART. 4 - ENGAGEMENT** : Le droit d'inscription est de 170 Euros (transpondeur, numéros de course et essais du vendredi compris).

Engagement libre, mais nombre limité en fonction des dates d'inscription.

Confirmation des engagements et contrôle administratif le vendredi 14 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (le samedi 15 juillet de 8h30 à 9h00, sous réserve d'avoir informé EVOKART préalablement).

### **ART. 5 - DEROULEMENT** :

Essais le vendredi. Essais chronos le samedi matin.

Les courses se dérouleront au minimum en 3 manches de qualification de 10 tours.

Les pilotes classés à l'issue de ces manches du 1<sup>er</sup> au 36<sup>ème</sup> disputeront une pré-finale de 16 tours (24 Km) et une finale de 24 tours (36 Km).

Le classement de la finale donnera les résultats de la COUPE DE FRANCE KFS 2017.

Les pilotes classés à l'issue des manches du 37<sup>ème</sup> au 72<sup>ème</sup> disputeront une pré-finale de 16 tours (24 Km) et une finale de 24 tours (36 Km).

### **ART. 6 - GRILLE** :

Grille des manches qualificatives : suivant les essais chronométrés.

Grille de la pré-finale : suivant le résultat des manches qualificatives.

Grille de la finale : suivant le classement de la pré-finale.

### **ART. 7 - ATTRIBUTION DES POINTS** :

Points des manches : 0 point au 1<sup>er</sup> / 2 points au 2<sup>ème</sup> / 3 points au 3<sup>ème</sup> et ainsi de suite, par progression croissante d'un point. En cas d'ex-æquo entre 2 ou plusieurs pilotes à l'issue des manches, ils seront départagés en fonction de leurs chronos.

Tout concurrent déclassé lors d'un contrôle technique ou suite à une décision de la direction de course, sera classé dernier de la manche en question.

Tout concurrent déclassé lors du contrôle technique de la pré-finale ou suite à une décision de la direction de course sera classé dernier de la pré-finale.

En finale, tout concurrent déclassé lors du contrôle technique ou suite à une décision de la direction de course sera exclu sauf non-conformité de poids (déclassement).

Se référer au Règlement Sportif et Technique FFSA 2017.

**ART. 8 - ENREGISTREMENT DU MATERIEL** : Enregistrement du matériel le vendredi 14 juillet de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 (le samedi 16 juillet de 8h30 à 9h00, sous réserve d'avoir informé EVOKART préalablement).

**ART. 9 - POINTAGE ELECTRONIQUE** : Système CHRONELEC & APEX

Au moment de l'enregistrement du matériel, un transpondeur sera remis à chacun contre dépôt de la licence. Pendant l'épreuve, le transpondeur est sous la responsabilité du pilote. En cas de perte, il sera facturé 300 Euros. La licence sera restituée contre le retour du transpondeur.

**ART. 10 - REMISE DES PRIX** : **Plus de 8 000 € répartis parmi tous les participants.**

**ART. 11 - RESERVES** : L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles ou extraits du Règlement Technique ou Sportif en cas de raisons majeures. L'organisation affichera les modifications avant le départ de la course. Un concurrent ou son entourage ayant un comportement anti-sportif pourra se faire exclure par les commissaires sportifs après consultation du Règlement Sportif et Technique National FFSA 2017.

Tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement est formellement interdit.

**ART. 12 - EQUIPEMENTS** : Nous vous rappelons que l'équipement pilote est réglementé (combinaison, casque, gants et chaussures montantes).

Le port de la minerve et du pare-côtes est vivement conseillé. Veuillez consulter le Règlement Sportif et Technique National FFSA 2017.

**ART. 13 - PNEUMATIQUES** : Les pneumatiques de la course seront vendus obligatoirement sur place par l'organisateur au prix de 175 Euros TTC le train de VEGA KFM le vendredi 14 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (le samedi 16 juillet de 8h30 à 9h00, sous réserve d'avoir informé EVOKART préalablement). Ils proviendront d'une même série de fabrication. Il est souhaitable d'être muni d'un deuxième jeu de jantes.

**ART. 14 - CLASSEMENT ROOKIE** : Un classement Rookie réservé aux pilotes n'ayant jamais participés au Défi France ou à une Coupe de France ou Championnat de France Formule FFSA sera établi dans chaque catégorie.

**ART. 14 - RECLAMATIONS** : Se référer aux articles du Règlement Technique et Sportif FFSA 2017.

# COUPE DE FRANCE KFS (Kart Formula Sport) 2017

(Finale nationale KFS, Agrément FFSA CK-5)

## REGLEMENT TECHNIQUE

### KFS 150 Kg (12 ans et plus, âge dans l'année)

#### **ART. 1 – MATERIEL ADMIS :**

Kart en conformité avec le Règlement Technique National 2017.

Le pilote ne pourra disposer que d'un châssis et de deux moteurs qui seront plombés ou numéros relevés. Le pilote devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste.

Seul le cadre pourra être remplacé en cas de nécessité et après constatation de l'impossibilité de réparation du cadre par les Commissaires Techniques et autorisation des Commissaires Sportifs. Une pénalité de 10 (dix) places sur la grille de départ de la manche suivante suite à ce changement de cadre sera alors appliquée.

Des contrôles inopinés pourront être effectués. Tous les karts pourront être contrôlés quel que soit le classement.

Des substitutions pourront être effectuées, embrayages, allumages, essence, etc....

Des scellés pourront être posés sur des pièces litigieuses, afin de permettre un examen ultérieur approfondi en présence du concurrent.

#### **ART. 2 - CHÂSSIS et CARROSSERIE :**

Règlement Technique KFS 2017.

Aucun élément du kart ne doit dépasser le carénage avant et la protection des roues arrière.

Les protections des roues arrière et les carrosseries latérales ne doivent pas dépasser les roues arrière.

#### **ART. 3 – MOTEUR :**

Règlement Technique KFS 2017 et Fiche moteur KFS 100 CC.

Moteur exclusivement d'origine sans aucun retrait de matière.

#### **ART. 4 – PNEUS :**

Seuls les pneus achetés sur place pourront être utilisés en course.

**Référence des pneumatiques : Pneus slick VEGA KFM jaune**, les pneus pluie sont interdits

Chaque pilote disposera au maximum de 2 pneus avants et 2 pneus arrières.

En cas de crevaison pendant la course, le pneu de secours 1 avant ou 1 arrière, devra être acheté auprès de l'organisation après constatation et autorisation du commissaire technique.

Il est de la responsabilité des pilotes de faire enregistrer les codes-barres et le marquage des pneus avant le début de la course.

Aucun pneu de course ne pourra être enregistré après la clôture des enregistrements techniques.

Tout procédé de traitement des pneus est strictement interdit.

Pneus libre lors du warm-up, l'utilisation des pneus de course est interdite.

#### **ART. 5 – POIDS :**

**150 kg minimum** en ordre de marche avec pilote équipé.

#### **ART. 6 – CARBURANT :**

Règlement Technique KFS 2017

L'essence devra être de la SP 98 sans plomb commercialisée en France.

### KFS 160 Kg (12 ans et plus, âge dans l'année)

#### **ART. 1 – MATERIEL ADMIS :**

Kart en conformité avec le Règlement Technique National 2017.

Le pilote ne pourra disposer que d'un châssis et de deux moteurs qui seront plombés ou numéros relevés. Le pilote devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste.

Seul le cadre pourra être remplacé en cas de nécessité et après constatation de l'impossibilité de réparation du cadre par les Commissaires Techniques et autorisation des Commissaires Sportifs. Une pénalité de 10 (dix) places sur la grille de départ de la manche suivante suite à ce changement de cadre sera alors appliquée.

Des contrôles inopinés pourront être effectués. Tous les karts pourront être contrôlés quel que soit le classement.

Des substitutions pourront être effectuées, embrayages, allumages, essence, etc....

Des scellés pourront être posés sur des pièces litigieuses, afin de permettre un examen ultérieur approfondi en présence du concurrent.

## **ART. 2 - CHÂSSIS et CARROSSERIE :**

Règlement Technique KFS 2017.

Aucun élément du kart ne doit dépasser le carénage avant et la protection des roues arrière.

Les protections des roues arrière et les carrosseries latérales ne doivent pas dépasser les roues arrière.

## **ART. 3 – MOTEUR :**

Règlement Technique KFS 2017 et Fiche moteur KFS 100 CC.

Moteur exclusivement d'origine sans aucun retrait de matière.

## **ART. 4 – PNEUS :**

Seuls les pneus achetés sur place pourront être utilisés en course.

**Référence des pneumatiques : Pneus slick VEGA KFM jaune**, les pneus pluie sont interdits

Chaque pilote disposera au maximum de 2 pneus avant et 2 pneus arrière.

En cas de crevaison pendant la course, le pneu de secours 1 avant ou 1 arrière, devra être acheté auprès de l'organisation après constatation et autorisation du commissaire technique.

Il est de la responsabilité des pilotes de faire enregistrer les codes-barres et le marquage des pneus avant le début de la course.

Aucun pneu de course ne pourra être enregistré après la clôture des enregistrements techniques.

Tout procédé de traitement des pneus est strictement interdit.

Pneus libre lors du warm-up, l'utilisation des pneus de course est interdite.

## **ART. 5 – POIDS :**

**160 kg minimum** en ordre de marche avec pilote équipé.

## **ART. 6 – CARBURANT :**

Règlement Technique KFS 2017

L'essence devra être de la SP 98 sans plomb commercialisée en France.